Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction des renseignements, de l'accès à l'information
et des plaintes sur la qualité des services

Le 15 juillet 2016

Objet : Demande d'accès n° 2016-06-120 – Lettre réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 27 juin dernier, concernant divers documents en lien avec les passes migratoires pour les barrages Touradi et du Lac-Bonjour.

Voici la réponse à chacun des points de votre demande :

Point 1 - Barrage Touradi

Les documents demandés suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Plan du barrage, juin 1987, 1 page;
2. Plan d'aménagement, juin 1987, 1 page;
3. Télécopie du 26 septembre 1995, 6 pages;
4. Plan - vue en amont, 12 avril 2007, 1 page;
5. Plan, 12 avril 2007, 1 page;
6. Photographie construction, 4 pages;
7. Photographies après construction, 2 pages.

Vous noterez que, dans un document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Point 2 - Barrage du Lac-Bonjour

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

...2

Édifice Marie-Guyart, 29e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 13
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3858
Télécopieur : 418 643-0083
Courriel : acces@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

De plus, nous vous informons que des renseignements visés par votre demande pourraient relever du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de ce ministère :

Monsieur Démosthène Blasi
Directeur du bureau du sous-ministre et du secrétariat
5700, 4e Avenue Ouest
Bureau #A-413
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370 #4914
Télécopieur : 418 634-3352
Courriel : acces.information@mffp.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. David Dubé, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel david.dube@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (9)

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	575, rue St-Amable Bureau 1.10 Québec (Québec) G1R 2G4	Tél.: (418) 528-7741 Sans frais: 1-888-528-7741	Télécopieur: (418) 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél.: (514) 873-4196 Sans frais: 1-888-528-7741	Télécopieur: (514) 844-6170

b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Québec
© Éditeur officiel du Québec

À jour au 1er avril 2016
Ce document a valeur officielle.

Chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Secret industriel d'un tiers

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

Renseignement d'un tiers

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

Compétence d'un autre organisme

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Écrit

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

3.9796-14

Riv. Petite touladi

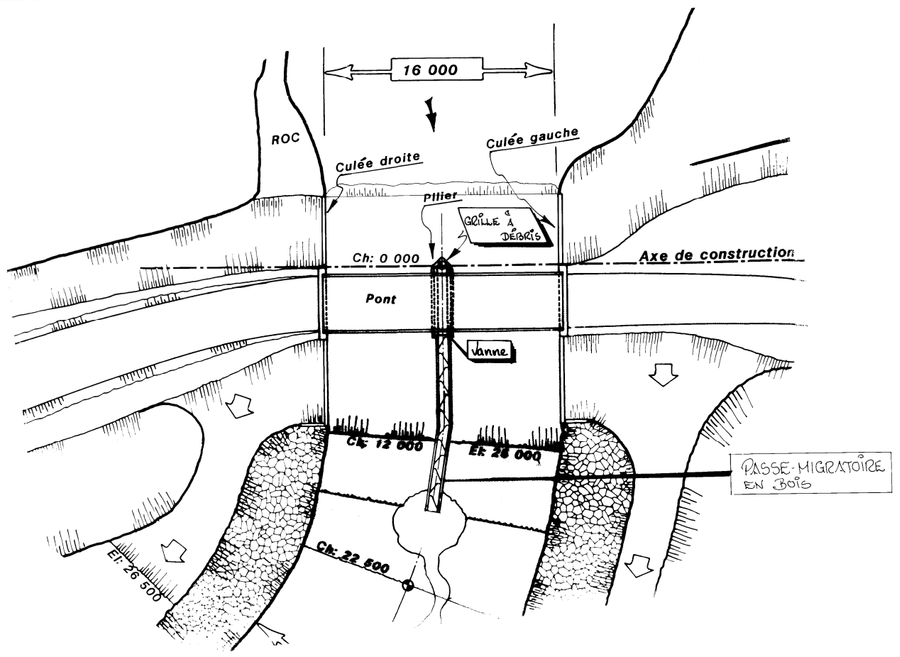

PLAN DE LOCALISATION

Echelle 1:200

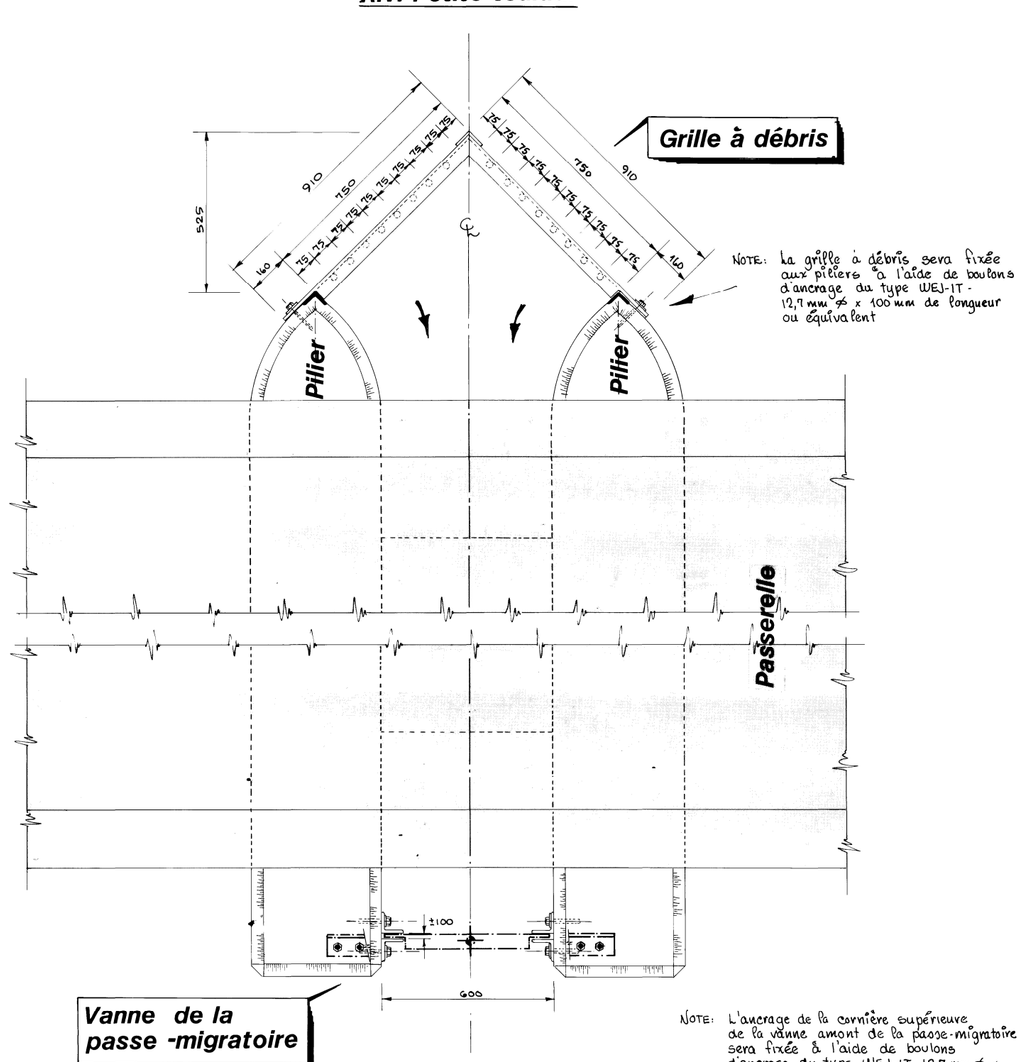

NOTE: La grille à débris sera fixée aux piliers à l'aide de boulons d'ancrage du type WEJ-IT - 12,7 mm ⌀ x 100 mm de longueur ou équivalent

NOTE: L'ancrage de la cornière supérieure de la vanne amont de la passe-migratoire sera fixée à l'aide de boulons d'ancrage du type WEJ-IT, 12,7 mm ⌀ x 100 mm de longueur ou équivalent.

Vue en Plan

ÉCHELLE 1:10

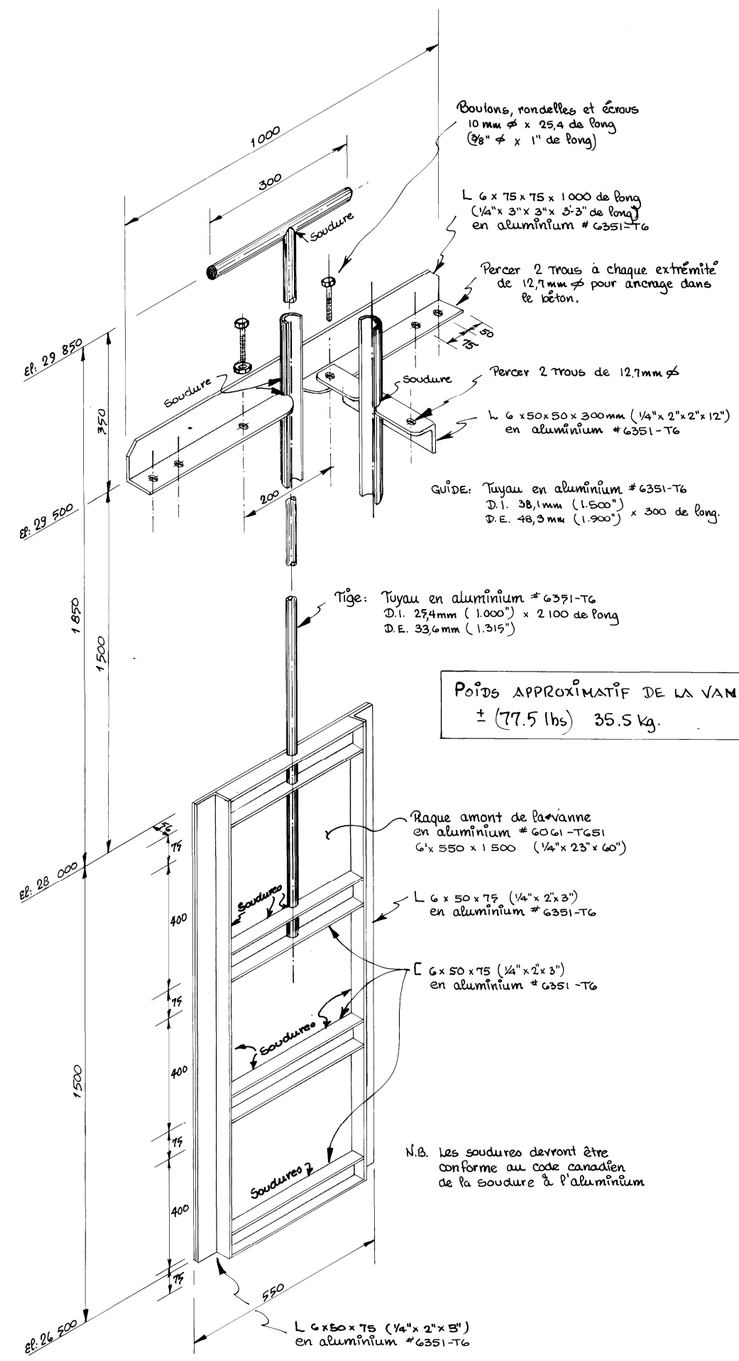

POIDS APPROXIMATIF DE LA VANNE
± (77.5 lbs) 35.5 kg.

Détails de la VANNE en amont de la Passe-Migratoire

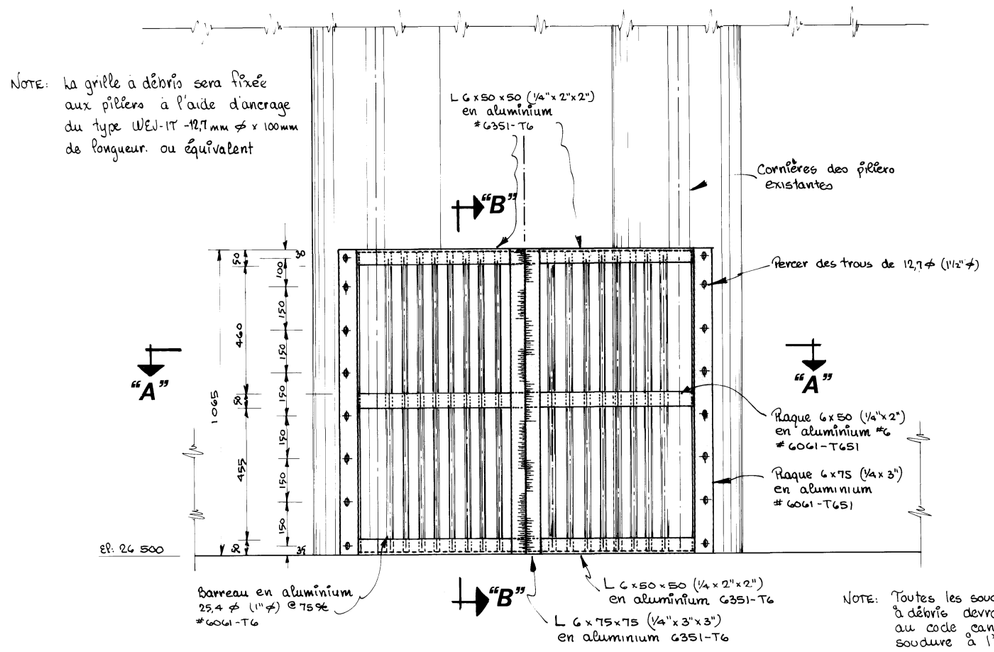

NOTE: La grille à débris sera fixée aux piliers à l'aide d'ancrage du type WEJ-IT - 12,7 mm ⌀ x 100 mm de longueur ou équivalent

NOTE: Toutes les soudures de la grille à débris devront être conforme au code canadien de la soudure à l'aluminium.

Elévation Amont de la grille à débris pour la Passe-migratoire

ÉCHELLE 1:10

POIDS APPROXIMATIF DE LA GRILLE
± (80 lbs) 36.5 kg.

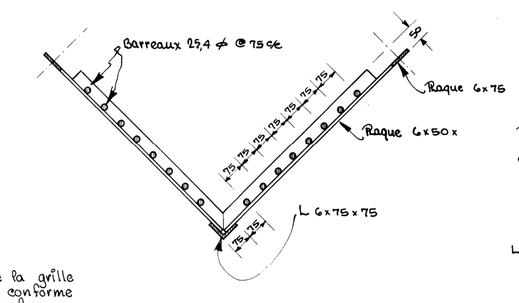

Coupe "A-A"

ÉCHELLE 1:10

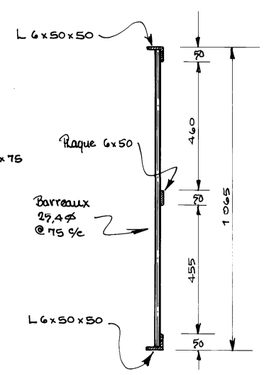

Coupe "B-B"

ÉCHELLE 1:10

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction de l'hydraulique

PROJET: Rivière Petite Touladi
Réserve Faunique Duchénier
Barrage Lac Touladi

CONTENU: **Détails de la grille et de la vanne**

ÉCHELLE	DATE DU PLAN	DATE DE REVISION
Indiquées	Mars 87	Juin 1987

LEVÉ ..... ÉTUDE ..... ing
DESSIN André Gagné / Michel Ferland ..... REVISÉ .....
TRACE ..... APPROUVÉ ..... ing

TEL QUE CONSTRUIT

PLAN N° B••9796••14

CODIFICATION

B-9796-3

B-9796-3

PETIT LAC TOULADI

Boisé

ROC

Boisé

Boisé

Boisé

ROC

ROC

Point d'ancrage "B"

LONGUEUR APPROX. 30 mètres

Point d'ancrage "C"

ESTACADE Voir détails

LONGUEUR APPROX. 52 mètres

ROC

ROC

ROC

Boisé

Boisé

Boisé

Boisé

BARRAGE ÉCRÊTÉ ET REMBLAYÉ
Voir détails sur la coupe "A-A" du plan
No: B-9796..10

Chemin actuel réhaussé à la cote 30.0
Voir coupe typique sur le plan No: B-9796..11

16 000

Culée droite

Culée gauche

Pilier

Ch: 0 000

Pont

Aire de chantier

VERS ST-NARCISSE ET ST-GUY

Point d'ancrage "A"

5 mètres

5 mètres

CHEMIN REHAUSSÉ À LA COTE 30.0m.

Boisé

Boisé

Boisé

Boisé

Pente de drainage

EL: 26 500

Passe-migratoire

VERS ST-VALÉRIEN

Secteur remblayé

Pente de drainage

Secteur remblayé jusqu'au haut de la berge

Canal d'évacuation aval

Boisé

Secteur en pente

Secteur protégé avec de la pierre Voir coupes

Boisé

Boisé

DIGUE EL: 26 500

Secteur protégé avec de la pierre. Voir Coupe typique du canal

Boisé

Rivière Petite Touladi

Boisé

Note:

Dans le canal d'évacuation un chemin préférentiel pour les poissons avec les points creux du dynamitage et de l'excavation

Tige d'acier 12,7mm ⌀ x 400mm de longueur

Emérillons-à-rotule forgés à la presse No. G 402 régulier 12,7mm de DRUMMOND MCCALL ou équivalent

G 100 — 300 — 300 — 300 — G 100

250 x 250

250 x 250

Percer pour la chaîne

Chaînons de rechange 10mm ⌀

Chaîne en acier allié 10mm 1,9kg/mètre charge limite d'opération 3 000kg (galvanisé)

Pièces de bois : Pruche de l'est
250 x 250 x 6 100 de long (13 requis)

Prévoir quatre (4) mailles d'attache pour les points d'ancrage "A" "B" "C" de résistance égale ou supérieure à la chaîne.

Estacade

ÉCHELLE 1:10

À DETERMINER SUR LES LIEUX PAR L'INGÉNIEUR DU MINISTÈRE.

Bloc d'ancrage en béton 2 mètres cubes — OU — Pièce de bois de 250 x 250 x 3 000 posée en X et reliée avec une chaîne — OU — Tige d'acier 25 ⌀ entrée dans le roc de 2 mètres et remplies avec du coulis expansif.

±El: 29.5

Ancrage 25 ⌀ x 5 mètres de long avec oeil soudé

ESTACADE

±El: 27.0

Maille d'attache

N.E.Variable

±El. 26.0

3 000

Points d'ancrage

ÉCHELLE 1:100

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction de l'hydraulique

PROJET: Rivière Petite Touladi
Réserve Faunique Duchénier
Barrage du Lac Touladi

CONTENU: **Plan d'aménagement**

ÉCHELLE	DATE DU PLAN	DATE DE RÉVISION
1 : 200	Juin 86	Juin 1987

LEVÉ ..... ÉTUDE Arthur Valcourt ing

DESSIN J.Y.Soucy ..... REVISÉ

TRACÉ ..... APPROUVÉ

TEL QUE CONSTRUIT

PLAN N°
B-9796..3
CODIFICATION

sopax m.h.
Groupe conseil Ltée

370, 2ième Rue Est
Rimouski, QC G5L 7J4
Tél.: (418) 722-3513
Fax: (418) 722-1979

Rimouski, le 26 septembre 1995

Ministère de l'Environnement et Faune
Direction de l'Hydraulique

PAR TELECOPIEUR

A l'attention de M. Denis Tessier, ing.

Sujet : **Rehaussement d'un seuil de contrôle et travaux connexes à la sortie du Lac Petit Touladi**

Monsieur,

Pour confirmer la teneur de nos discussions, il nous fait plaisir de vous informer que nous avons émis la directive de chantier, ci-jointe, pour les modifications suivantes nécessaires pour s'adapter aux conditions du site :

1) Passe migratoire : un nouveau concept a été émis par M. Jean Denis Allard, ing. du MEF. Les niveaux des déversoirs et la longueur de la passe ont été ajustés en conséquence.

   Compte tenu qu'il est difficile de connaître la nature du sol sous le radier en béton, l'excavation dans le roc, s'il y a lieu, sera appréciée sur les lieux, lors de l'exécution des travaux.

2) Remblai tout-venant sous l'empierrement : pour obtenir le profil montré à la coupe A-A, feuille B9796-18 des plans, un ajustement de 1000 m^3 de gravier est requis. Une membrane géotextile pour séparer les deux couches est également ajoutée sur une partie de la pente du talus en amont.

Tel que discuté, ne connaissant pas avec certitude, la nature du sol sous la dalle du barrage, il aurait été plus avantageux de ne pas découper la dalle.

Comme le concept de la passe migratoire nécessite un découpage pour abaisser le niveau du fond de certains bassins, nous demanderons à l'entrepreneur de procéder aux travaux et vous informerons de l'état exact des matériaux rencontrés, afin de statuer sur les correctifs à y apporter.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Layachi Houasnia, ing.

LH/sl

c.c. MM. Germain Sirois - Le Territoire Populaire Chénier Inc.
Jean-Denis Allard, ing. - MEF

sopax m.h.
Groupe conseil Ltée
370, 2ième Rue Est
Rimouski, QC G5L 7J4
Tél.: (418) 722-8513
Fax: (418) 722-1979

DIRECTIVE DE CHANTIER no: 1

page : 1/4

dossier : 9525

date : 26-09-95

projet :

Rehaussement d'un seuil de contrôle et travaux connexes à la sortie du Lac Petit Touladi

propriétaire:

Le Territoire Populaire Chénier Inc.

entrepreneur :

23-24

distribution

MM. Germain Sirois - Territoire Populaire Chénier Inc.

23-24

Fournir matériaux, main-d'oeuvre et équipement nécessaires pour exécuter les changements montrés aux dessins ci-joints et nécessaires pour s'ajuster aux conditions existantes.

Ces travaux consistent à modifier la passe migratoire et à ajouter environ 1000 m^3 de gravier tout-venant sous l'enrochement et une membrane géotextile type II #7609, de manière à obtenir un profil fini conforme à la coupe typique A-A, feuille B-9796-18 des plans.

Le coût global de ces travaux devra être ventilé et les prix unitaires utilisés devront être ceux contenus dans le bordereau de soumission.

Le principe et les détails de construction montrés aux plans demeureront valides.

Layachi Houasnia, ing.

c.c. MM. Jean-Denis Allard, ing. MEF
Denis Tessier, ing. MEF

Veuillez exécuter promptement la directive de chantier décrite ci-dessus.
Si une modification du montant du contrat ou du délai d'exécution doit en résulter, ne procédez pas à ces travaux et avisez immédiatement l'Ingénieur.

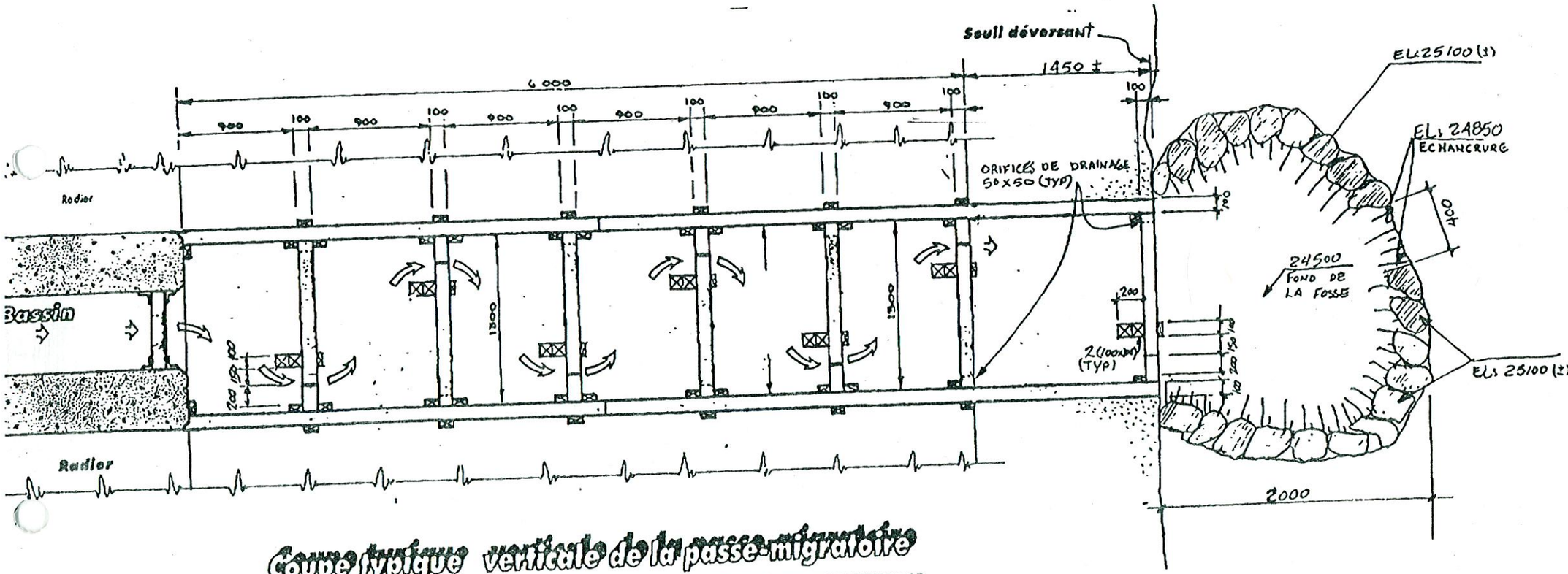

Coupe typique verticale de la passe-migratoire

ÉCHELLE 1:30

sopax...
Groupe conseil ltée
370, 21ème Rue Est
Alma (Québec) G8L 7J4
Tél.: (418) 722-8513
Fax: (418) 722-1979

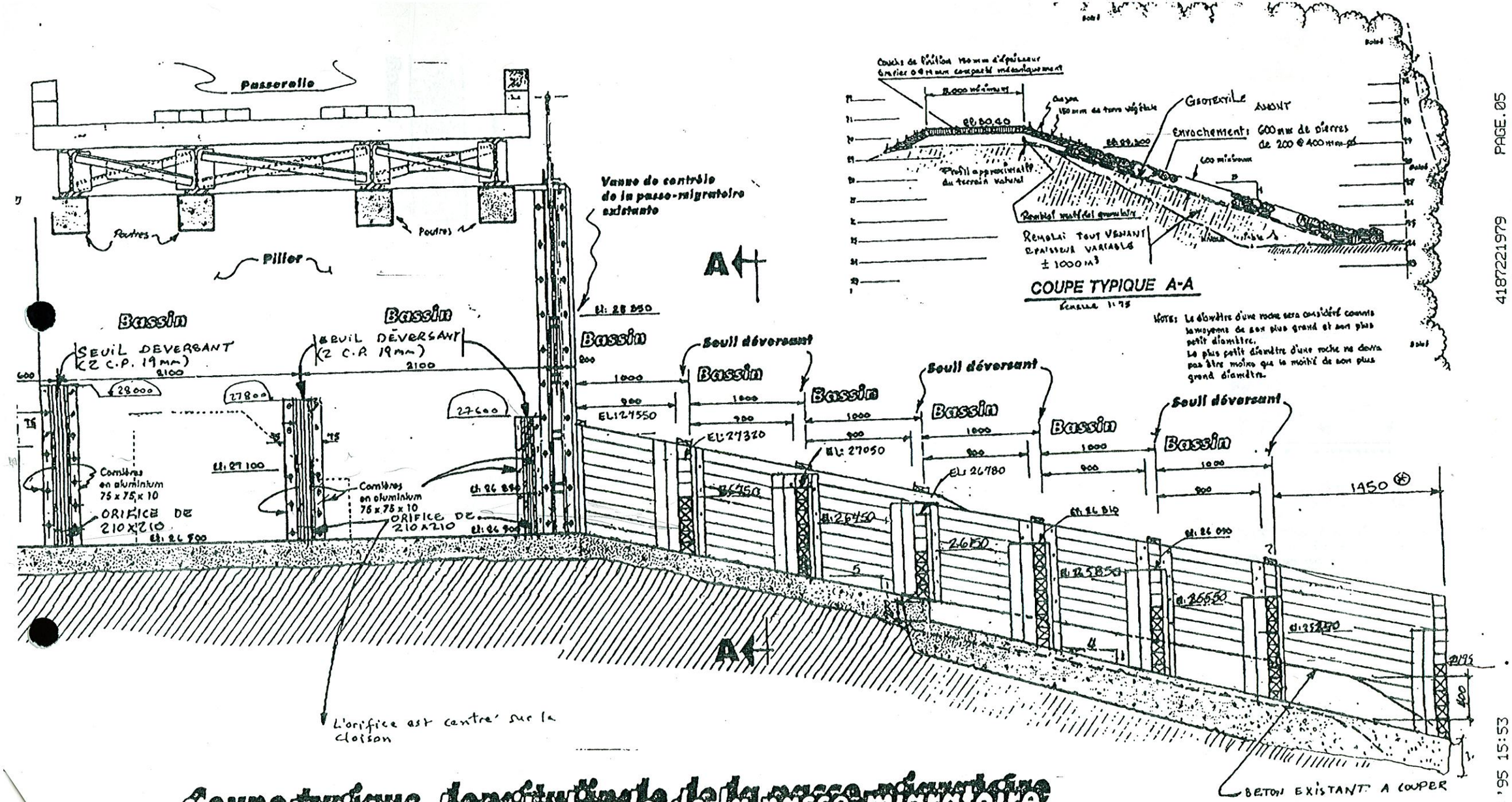

Coupe typique longitudinale de la passe-migratoire

ÉCHELLE 1:30

Ⓚ Prévoir l'ajout de panneaux grillagés tel que montré aux plans.

sopax m.b.
Groupe conseil ltée
370, 2ième Rue Est
Rimouski (Québec) G5L 7J4
Tél.: (418) 722-0613

SEP 27 '95 15:53 4187221979 PAGE.05

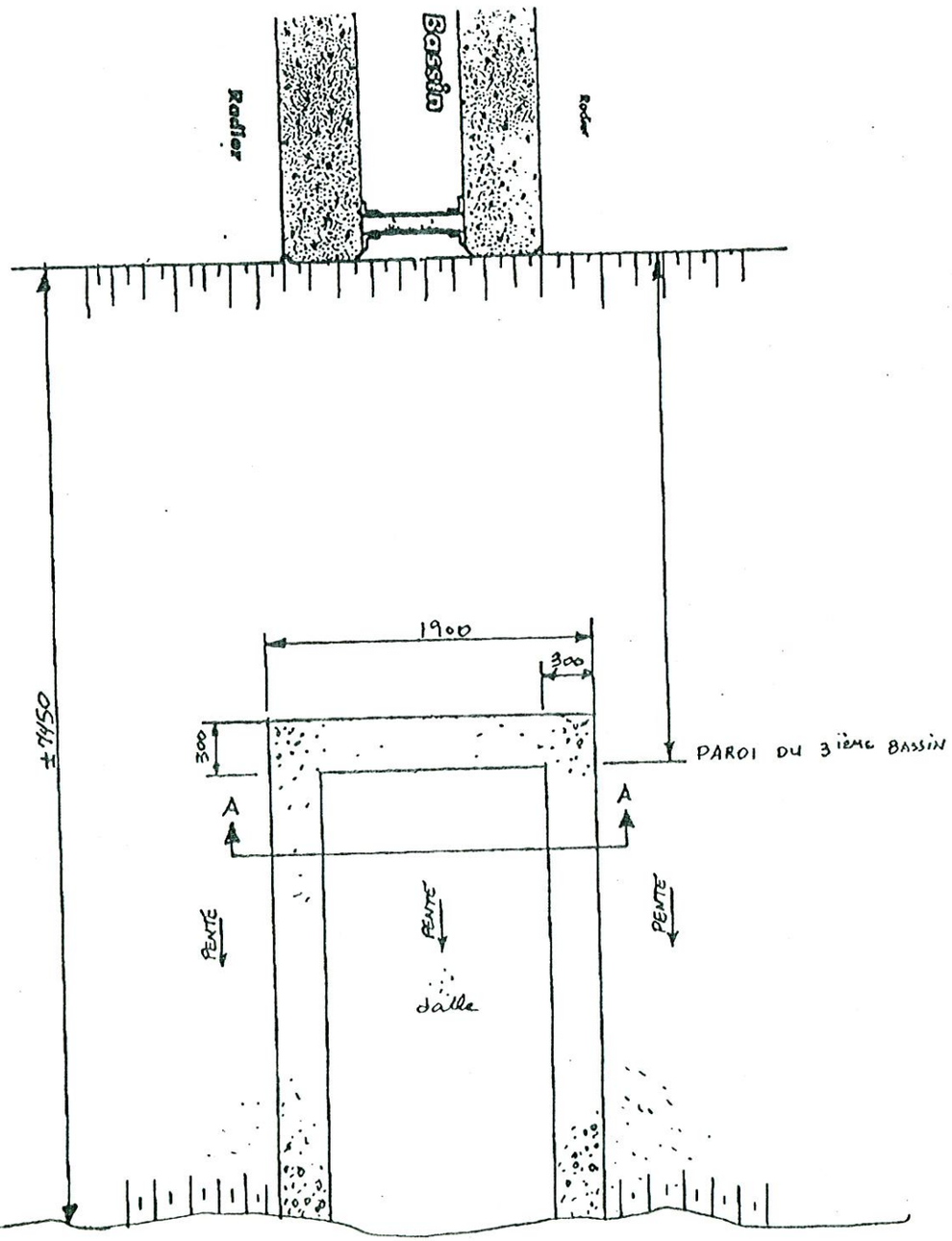

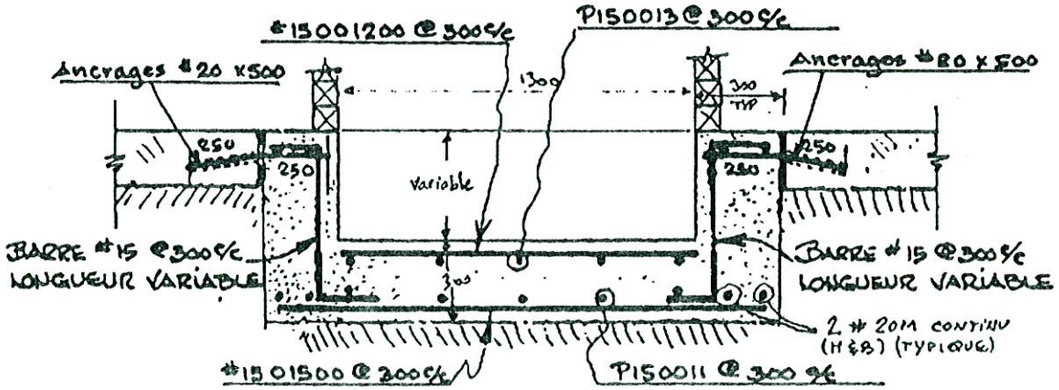

Coupe typique "A-A"

ÉCHELLE 1:20

Fondation de la passe-migratoire
Armature

sopax m.a.
Groupe conseil ltée
370, 21ème Rue Est
Alimouski (Québec) G5L 7J4

(4/)

SEP 27 '95 15:53 4187221979 PAGE.06

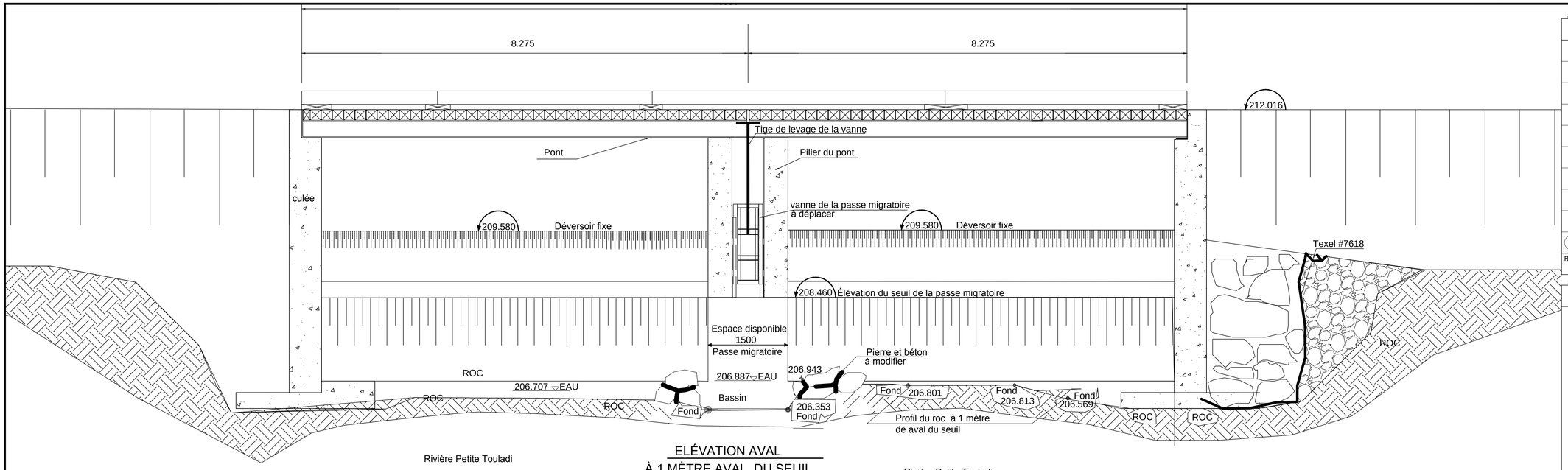

ELÉVATION AVAL
À 1 MÈTRE AVAL DU SEUIL

ÉCHELLE : 1:40

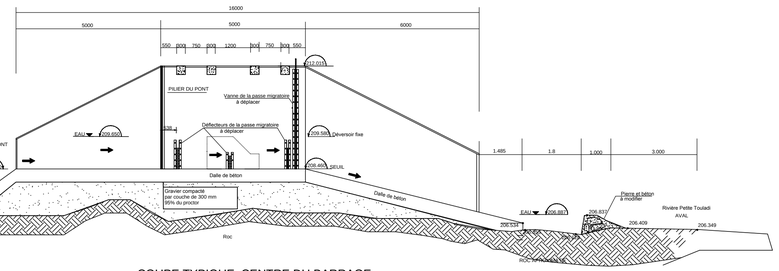

COUPE TYPIQUE CENTRE DU BARRAGE

ÉCHELLE : 1:100

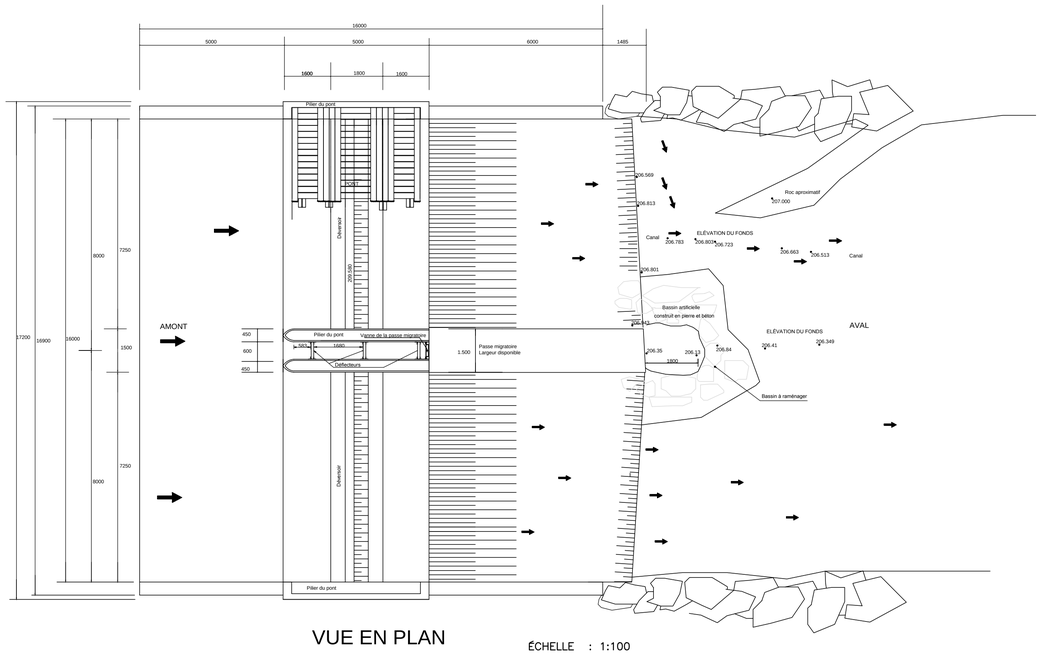

VUE EN PLAN

ÉCHELLE : 1:100

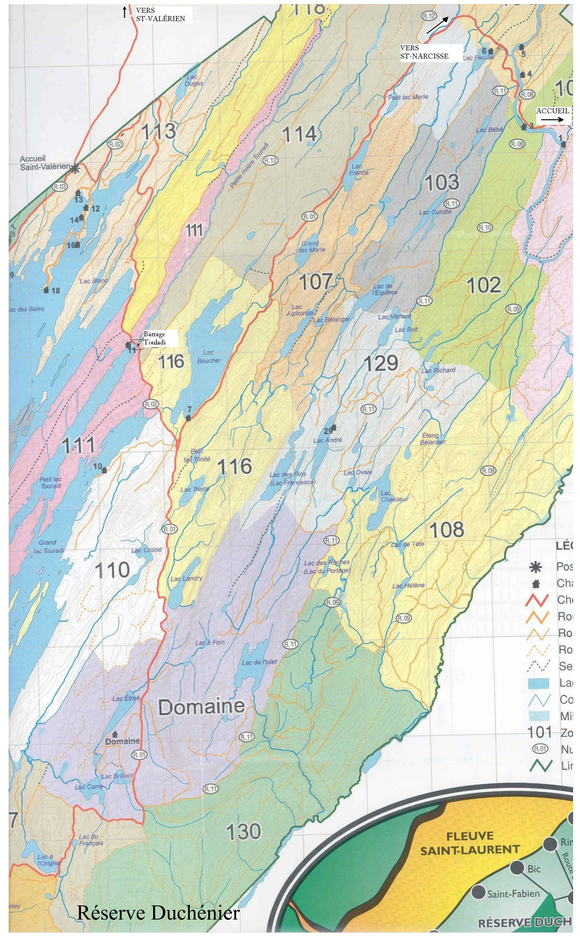

Localisation Réserve Duchénier

REVISIONS

Renvoi	No Rev	A	M	J	DESCRIPTION	PAR
						Y.R.
						Y.R.
						N.C.
	07	03	30		Émis pour appel d'offres	Y.R.

NOTES ET RÉFÉRENCES

Centre d'expertise hydrique Québec

PROJET

Réfection de la passe migratoire
au barrage Touladi
Réserve faunique Duchénier

CONTENU

Vues amont et aval du barrage existant

ÉCHELLE	DATE DU PLAN	
indiquée	2007-04-12	1/2

PROJETÉ PAR:	Bernard Roberge tech.
DESSINÉ PAR:	Bernard Roberge tech.
VÉRIFIÉ PAR:	Henriot Giguère ing.
APPROUVÉ PAR:	Henriot Giguère ing.

SCEAU

PROJET

NO D'ARCHIVAGE
B-9796-32

DOSSIER NO	REVISION
07-3493-01	00

R:/Ssebp/Archives/6819/04-836-01/EmisConstruction/06819-030A.dwg

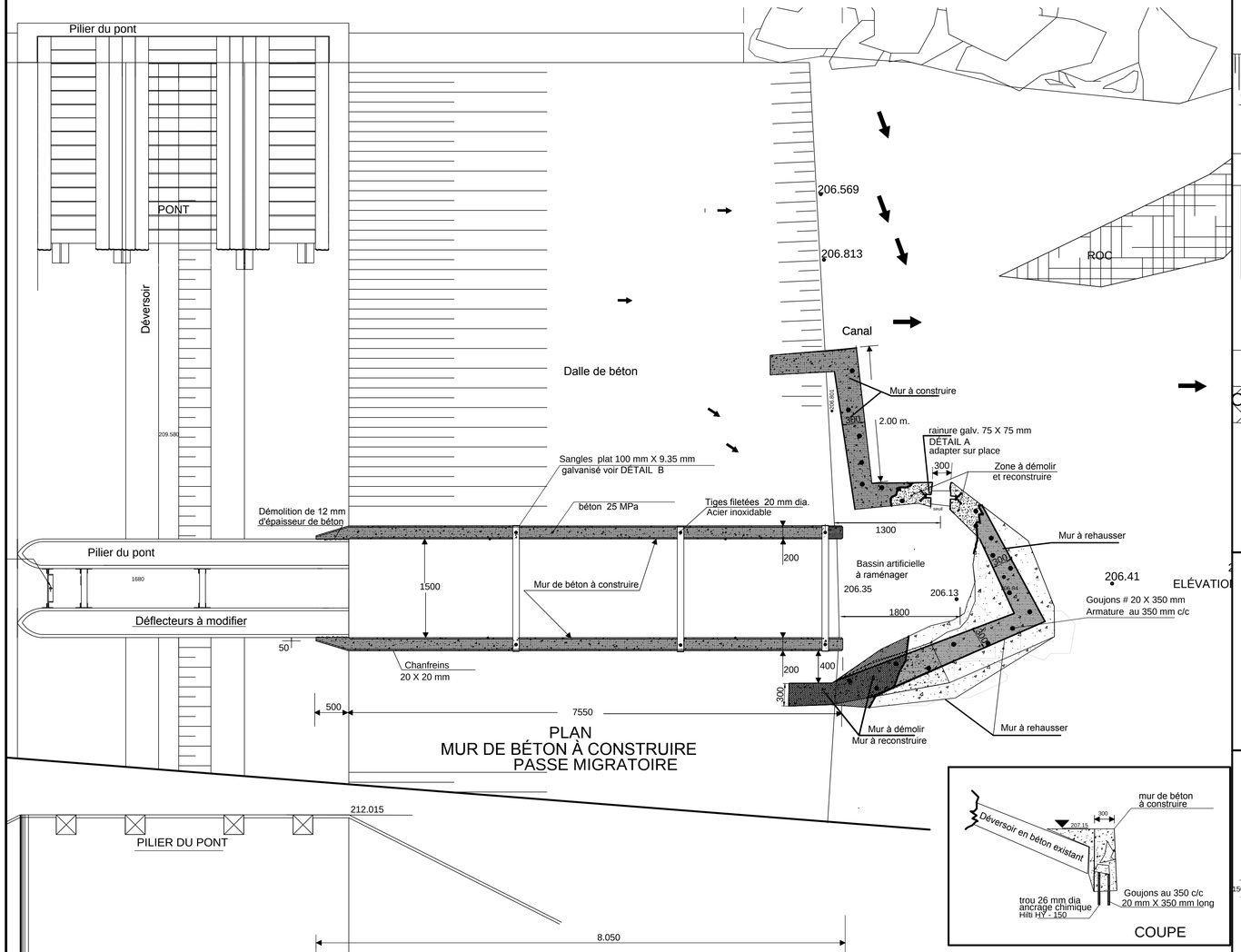

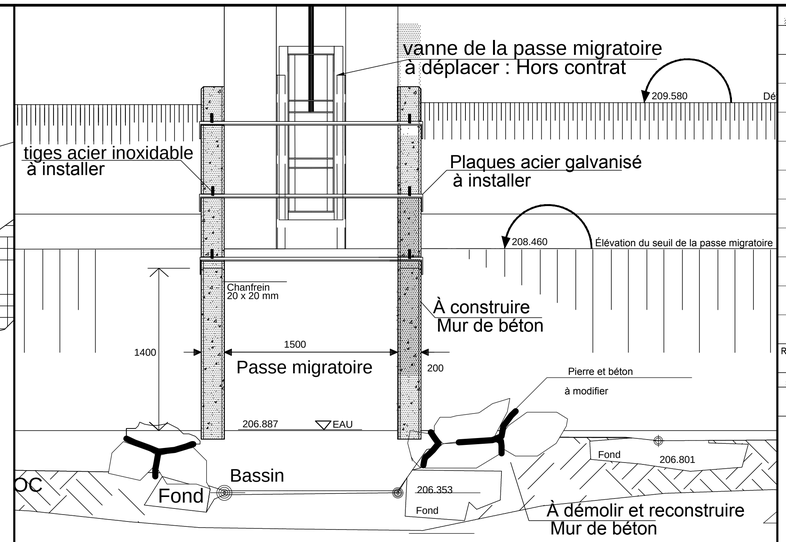

ELÉVATION AVAL
À 1 MÈTRE AVAL DU SEUIL

ÉCHELLE 1:25

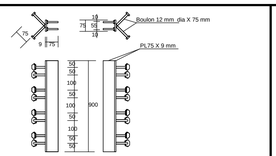

Rainures galvanisées 75 X 75 mm
900 mm haut
DÉTAIL A
Fournies par le CEHQ

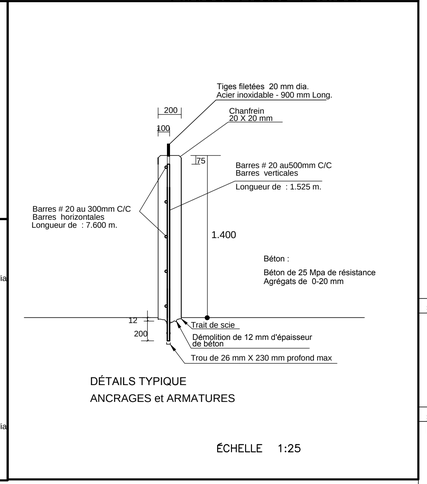

DÉTAILS TYPIQUE
ANCRAGES et ARMATURES

ÉCHELLE 1:25

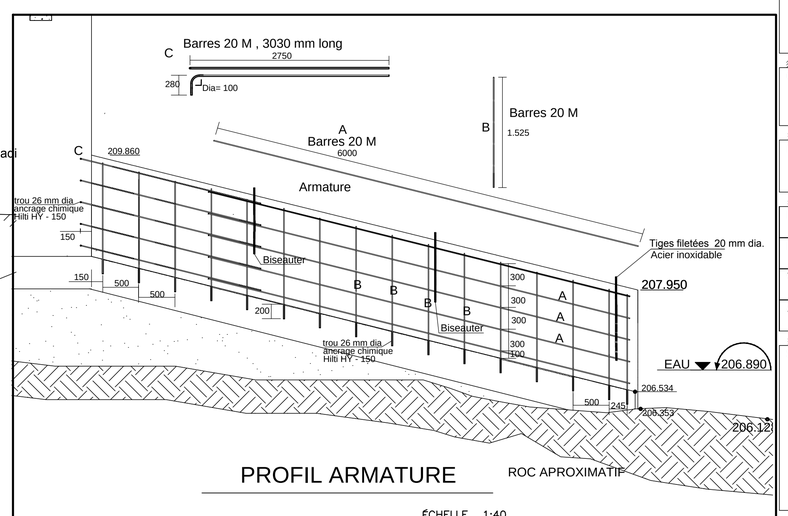

PROFIL ARMATURE

ROC APROXIMATIF

ÉCHELLE 1:40

REVISIONS

Renvoi	No Rev	A M J	DESCRIPTION	PAR
				Y.R.
				Y.R.
				N.C.
		07 03 30	Émis pour appel d'offres	Y.R.

NOTES ET RÉFÉRENCES

Centre d'expertise hydrique Québec

PROJET

Réfection de la passe migratoire
au barrage Touladi
Réserve faunique Duchénier

CONTENU

Construction de murs de béton

ÉCHELLE	DATE DU PLAN	
indiquée	2007-04-12	2/2

PROJETÉ PAR:	Bernard Roberge tech.
DESSINÉ PAR:	Bernard Roberge tech.
VÉRIFIÉ PAR:	Henriot Giguère ing.
APPROUVÉ PAR:	Henriot Giguère ing.

SCEAU

PROJET

NO D'ARCHIVAGE
B-9796-33

DOSSIER NO	REVISION
07-3493-01	00

R:/Seebj/Archives/6819/04-836-01/EmisConstruction/06819-030A.dwg

12

2007/10/18